

**Séance du 21 février 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

**Objet : Demande de subvention au Fonds de concours de la Communauté de communes Chalosse Tursan**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt et un février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 16/02/2023**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Gaelle DUMARTIN, Paul MARTINET, François DEDEBAN, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT, Laurent DUMARTIN, Joel VIDOT et Gérard DUYTSCHÉ**Absent excusé :**

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaelle MARTIN.

VU le courriel émanant de la Communauté de Communes Chalosse Tursan concernant le Fonds de concours aux communes pour l'exercice 2023,

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2023, de présenter les travaux de rénovation de l'école maternelle de BATS : isolation du sol, changement des menuiseries, changement de chauffage pour une climatisation réversible, installation de LEDS et installation d'équipements numériques pour un montant total de 56 495.86€ HT et de 67 795.11€ TTC. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du fonds de concours aux communes pour un montant de 5000€ HT.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<b>CHARGES (coût du projet) en HT</b>	<b>PRODUITS EN €</b>
⇒ Coût total : 56 495.86€	⇒ Financements publics :
	- FEC : 3900€
	- DETR (40%) : 22 598.34€
	- CRTE (20%) : 11 299.8€
	- Fonds de concours communautaires : 5000€
	<b>TOTAL PRODUITS : 42 798.14€</b>
	○ Autofinancement : 13 697.72€

L'échéancier de réalisation de cette opération est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 10 juillet 2023
- Date prévisionnelle de fin : 25 août 2023

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL:**

- ✚ Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 56 495.86€ HT ;
- ✚ Approuve le plan de financement proposé ;

4 Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5000€ HT au titre du  
Fonds de concours de la Communauté de Communes Chalosse Tursan.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,  
DUPOUY Jean-Marc

